



Jardin des sculptures



Le mot du Syndic

Chères Matranaises, Chers Matranais,

Ce printemps, marqué par les événements sanitaires que nous connaissons, est derrière nous, mais rien n'est encore gagné.

Aussi, notre Commune s'engage à continuer à être vigilante et à essayer de répondre au mieux aux éventuelles évolutions critiques que nous pourrions malheureusement connaître à nouveau.

A cet égard, je souhaite, une nouvelle fois, remercier sincèrement tout le personnel communal pour son engagement sans faille, la société de jeunesse, mes collègues du Conseil communal pour leur précieux soutien et tous les habitants pour leur parfaite collaboration.

Si cette pandémie a bousculé nos habitudes, il a fallu néanmoins continuer à mener à bien les affaires communales.

A ce titre, pour ne citer que quelques dossiers, le Conseil communal a estimé qu'il était judicieux de communiquer concernant le processus de fusion du Grand Fribourg (notamment compte tenu du fait qu'aucune votation populaire sur cette thématique n'allait intervenir avant la fin de la présente législature), qu'il fallait continuer à réfléchir, en termes d'infrastructures et de services, sur les effets de

l'augmentation de la population (notamment concernant l'agrandissement de notre école primaire), qu'il était opportun de poursuivre l'analyse sur la mobilité générale sur notre territoire (notamment la création et l'intégration d'une zone 30) et que l'administration devait poursuivre la transition du modèle comptable harmonisé appelé MCH2.

En parallèle, le Conseil communal a reçu deux décisions cantonales d'approbation, l'une concernant le plan d'aménagement local – compatible avec le nouveau plan directeur cantonal – et l'autre en lien avec le plan d'aménagement de détail de Champ-Riond. A ce titre, vous avez constaté que des gabarits ont « poussé » dans le secteur en question, dans le cadre de la mise à l'enquête du projet dans son ensemble. Il est ainsi probable que la construction dudit projet débute d'ici moins d'une année.

Enfin, le Conseil communal a préparé la prochaine Assemblée qui aura lieu le mardi 29 septembre prochain, laquelle abordera notamment les comptes 2019, le bénéfice y relatif, et quelques investissements.

D'ici-là, je vous souhaite, au nom de l'exécutif, une belle fin d'été et un agréable début d'automne.

Sébastien Dorthe, Syndic

Assemblée communale du 29 septembre 2020 : convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Comptes 2019 Investissements terminés en 2019	4
Comptes de fonctionnement 2019 Comptes des investissements 2019	5
Bilan Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute	6
Suppression des gendarmes couchés de la route de l'Ecole Etude globale de mobilité à Matran	7
Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainis- sment du complexe scolaire	8
Conseillers communaux pour la législature 2021/2026 Commission des naturalisations	9
Rencontre des anciens Conseillers communaux	10
Au Choeur d'Avry-Matran	11
Distribution d'eau potable de la commune de Matran	12

Prochaine parution: novembre 2020

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Case postale
Rte de l'Ecole 6
1753 Matran

E-mail : commune@matran.ch
Site internet : www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année
Case postale
1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale
Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran
Eliane Voisard

Impression:

Imprimerie St-Paul
1700 Fribourg

Tirage:

850 exemplaires





Halle de gym qui nous permettra de respecter les règles sanitaires

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mardi 29 septembre 2020 à 20h00
à la halle de gym de Matran**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2019¹ (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition au bureau communal ou peut être consulté en ligne sur notre site internet www.matran.ch).
2. Comptes 2019¹, rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière.
3. Modification du budget des investissements 2020 - principe et financement.
 - 3.1. Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute.
 - 3.2. Suppression des gendarmes couchés de la route de l'Ecole.
 - 3.3. Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire.
4. Election d'un membre de la Commission des naturalisations.
5. Nombre de conseillers communaux pour la période 2021-2026.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Comptes 2019

Les comptes 2019 bouclent, avant amortissement extraordinaire avec un bénéfice de CHF 121'604.11 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 5'800.-. Ce résultat est le plus proche du budget depuis de nombreuses années, notre commune n'ayant eu aucune recette extraordinaire majeure. Le Conseil communal a décidé de ne procéder qu'à des amortissements extraordinaires mineurs, se rapprochant déjà de la philosophie de MCH2, le nouveau modèle comptable qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2021. Ainsi, le bénéfice final s'élève à CHF 82'360.86. Vous trouverez les comptes détaillés sur notre site internet et toutes les informations utiles seront communiquées lors de l'Assemblée.

Comptes des investissements

S'agissant des investissements, l'excédent des dépenses s'élève à CHF 1'527'178.52. Le détail des comptes des investissements se trouve en page suivante.

Retour sur les investissements terminés en 2019

Achat de tables pour la halle de gym

L'Assemblée communale du 14 décembre 2016 avait décidé un crédit d'investissement de CHF 40'000.-. Leur coût s'est finalement élevé à CHF 44'061.40.-, le Conseil communal privilégiant une production locale de qualité.

Réfection des façades de la halle de gym

L'Assemblée communale du 12 décembre 2017 avait accordé un crédit d'investissement de CHF 280'000.-. Finalement, le coût de ses travaux est revenu à CHF 146'534.50 (crédit non utilisé de CHF 133'465.50). Les prévisions pessimistes ne se sont heureusement pas réalisées.

Mise en séparatif du collecteur intercommunal de la Tire

Le budget de CHF 600'000.- voté par l'Assemblée communale du 12 décembre 2017 a été respecté. Le coût total des travaux s'est monté à CHF 437'074.70 (crédit non utilisé CHF 162'925.30). Des réserves avaient été faites lors de l'établissement du budget sur d'éventuels coûts liés à la géologie du terrain (molasse).

Changement des compteurs du réseau d'eau

Les travaux ont coûté CHF 178'800.- et respectent ainsi le budget de CHF 180'000.- voté par l'Assemblée communale le 19 décembre 2018.

Acquisition d'un véhicule pour la voirie

Pour rappel, il s'agissait de vendre le véhicule de la voirie au CSPiMAN et d'acquérir un nouveau véhicule mieux adapté. Le budget à disposition (CHF 31'000.-, voté le 19 décembre 2018) a été dépassé (CHF 37'158.50), des adaptations supplémentaires ayant été apportées pour augmenter les possibilités d'utilisation du véhicule (caisse de rangement et rampe de girophare pour la sécurité du personnel).

Buvette FC, agrandissement des vestiaires et place de pétanque

Cet investissement, voté le 18 septembre 2017, d'un montant de CHF 1'280'000.-, a coûté CHF 1'215'718.31 auxquels nous pouvons déduire la subvention de la Loterie Romande (CHF 37'458.-). Dans le détail, la buvette a coûté CHF 965'879.06 (CHF 990'000.- annoncé à l'Assemblée), l'agrandissement des vestiaires CHF 187'968.85 (CHF 230'000.-) et le secteur pétanque CHF 61'870.40 (CHF 60'000.-).

Participation à l'achat d'un camion tonne-pompe et de matériel pour le CSPiMAN

L'Assemblée a voté cet investissement de CHF 180'000.- le 10 décembre 2014. Après quelques années de blocage de l'ECAB, qui voulait uniformiser le type de camion dans le canton, ce véhicule a été acquis en 2018. Au final, le coût de cet investissement se monte pour Matran à CHF 150'402.90. Notre participation pourrait diminuer si l'ECAB venait à racheter ce véhicule, dossier en cours de discussion.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Matr^{en}assemblée

Comptes de fonctionnement 2019

	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'348'297.95	690'903.90	1'399'100.00	756'700.00	1'361'124.98	728'603.11
Ordre public	131'043.50	28'830.95	148'300.00	29'000.00	131'597.90	28'756.30
Enseignement et formation	1'992'254.92	79'110.30	1'970'700.00	79'100.00	1'955'623.99	114'074.20
Culture et loisirs	372'100.53	10'310.00	360'500.00	10'000.00	391'678.78	10'722.50
Santé	564'500.75	5'283.60	580'700.00	7'000.00	571'353.25	5'258.85
Affaires sociales	866'536.15	0.00	947'200.00	0.00	829'078.60	0.00
Transports et communications	682'392.85	23'733.00	709'700.00	25'000.00	764'005.45	25'064.00
Protect. et aménag. de l'envir.	924'318.40	634'735.83	919'200.00	657'300.00	862'548.80	646'615.91
Economie	20'985.92	0.00	25'600.00	0.00	19'143.32	0.00
Finances et impôts	1'660'502.74	7'097'792.03	631'900.00	6'123'000.00	1'239'639.71	6'649'060.77
Totaux fonctionnement	8'562'933.71	8'570'699.61	7'692'900.00	7'687'100.00	8'125'794.78	8'208'155.64
Excédents charges				5'800.00		
Bénéfice net	7'765.90				82'360.86	

Comptes des investissements 2019

Objet	Budget voté	Crédits utilisés fin année précéd.	Crédits utilisés en 2019	Total investissements
Acquisition de terrain de la Maison St-Joseph (2013)	1'810'000.00	1'585'989.55	0.00	1'585'989.55
Part. achat tonne-pompe et matériel du feu (2014)	180'000.00	150'402.90	0.00	150'402.90
Réfection de la route d'Avry (2016)	130'000.00	0.00	32'149.20	32'149.20
Achat de tables (2016)	40'000.00	0.00	44'061.40	44'061.40
Buvette FC, vestiaires et pétanque (2017)	1'280'000.00	574'550.21	641'168.10	1'215'718.31
Réfection des façades de la halle de gym (2017)	280'000.00	146'534.50	0.00	146'534.50
Mise en séparatif collecteur intercommunal de La Tire (2017)	600'000.00	62'165.60	374'909.10	437'074.70
Participation à la réfection de la jonction autoroutière (2018)	356'000.00	0.00	0.00	0.00
Changement des compteurs du réseau d'eau (2018)	180'000.00	0.00	178'800.00	178'800.00
Acquisition d'un véhicule pour la voirie (2018)	31'000.00	0.00	37'158.50	37'158.50
Réaménagement du plateau de la Glâne des Hommes (2018)	240'000.00	0.00	228'645.27	228'645.27
Assainissement du stand de tir de Rosé (2018)	186'500.00	0.00	43'467.35	43'467.35
Réfection des collecteurs communaux secteur La Tire (2018)	40'000.00	0.00	648.25	648.25
Total des investissements	5'353'500.00	2'519'642.76	1'581'007.17	4'100'649.93
Raccordement secondaire eau potable (crédits liés)			0.00	
Taxes de raccordement eau potable (crédits liés)			-40'439.65	
Taxes de raccordement eau usée (crédits liés)			-13'389.00	
Excédent de charges des investissements 2019			1'527'178.52	

Bilan

	Situation au 01.01.2019	Situation au 31.12.2019
Actif		
Disponibilités	2'127'752.66	972'103.81
Débiteurs	1'904'189.95	1'896'664.94
Placements	2'949'298.65	2'949'303.60
Actifs transitoires	463'009.60	277'098.90
Patrimoine administratif	1'127'231.95	1'903'550.57
Prêts et participations permanentes	122'109.35	165'576.70
Total de l'actif	8'693'592.16	8'164'298.52
Passif		
Engagements courants	525'422.44	500'449.17
Dettes à court terme	3'563.15	3'508.00
Dettes à moyen et long terme	0.00	0.00
Engagement envers des entités particulières	21'808.11	21'822.58
Provisions	1'098'269.90	1'098'269.90
Passifs transitoires	122'526.25	125'890.00
Réserves	3'643'897.06	3'053'892.76
Fortune	3'278'105.25	3'360'466.11
Total du passif	8'693'592.16	8'164'298.52

3.1. Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute

Suite à l'expertise de notre service technique et du constat conjoint avec le mandataire de l'OFROU, force est de constater que l'état sanitaire des trottoirs du pont de l'autoroute sont dans un état de dégradation avancée.

Ces derniers doivent faire l'objet d'une réfection globale, tant sur l'aspect structurel (bordures qui se décollent, nombreuses fissures, etc..) que sur l'aspect de l'étanchéité du pont (participation de l'OFROU) ainsi que de la mise en conformité des rabaissements utiles aux passages à piétons (inexistants actuellement).

Ces trottoirs étant des objets édilitaires communaux et faisant l'objet d'une convention avec l'OFROU, cet assainissement est à la charge de la Commune hormis la participation aux frais d'étanchéité s'élevant à CHF 5'000.-.

Pour ce faire, le Conseil communal vous propose d'accepter un montant d'investissement de CHF 120'000.- qui sera financé par des liquidités. En cas d'acceptation, les travaux pourront être réalisés durant l'automne 2020.

Michael Studer, Conseiller communal

3.2. Suppression des gendarmes couchés de la route de l'École

Le projet de suppression des gendarmes couchés a fait l'objet d'un dossier de plans d'approbation publiés dans la FO n° 19 du 10 mai 2019 et approuvés par la DAEC en date du 8 octobre 2019. Ce dossier n'avait suscité aucune opposition.

L'objectif de cette suppression est de garantir le confort des usagers des transports publics en relation avec l'augmentation de la cadence des bus au ¼ d'heure, ainsi que de réduire les nuisances sonores y relatives.

A cet effet, des compléments de modération sont à l'étude et en cours de tractation avec les divers

services de l'Etat compétents afin de garantir la sécurité et d'éviter le transit parasite comme voulu lors de la mise en place du concept actuel.

Le devis proposé inclus la suppression des 4 décrochements verticaux et la réfection du trottoir au nord de l'arrêt de bus des Glycines, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

Les coûts sont devisés à CHF 50'000.- TTC. Ce dernier sera financé par les liquidités de la commune.

Michael Studer, Conseiller communal

Etude globale de mobilité à Matran

Avec la suppression des gendarmes couchés, la commission des routes s'est penchée sur une étude de mobilité globale pour Matran, avec le soutien du bureau d'urbanisme Urbaplan. Il ressort de cette étude que le principe d'une zone 30 couvrant l'ensemble de la zone urbanisée est particulièrement adéquat à Matran. Les principaux arguments et craintes sont les suivants :

Le trafic parasite à travers le village

Une mise en zone 30 de tout le village, dont la traversée Est-Ouest, irait dans le bon sens quant à la limitation du trafic de transit. Elle aurait un effet dissuasif.

Les craintes par rapport aux zones 30

L'expertise légale à fournir doit aborder, entre autres, la problématique des éventuels effets négatifs à attendre. Généralement, lorsque des effets négatifs sont identifiés, il s'agit souvent de reports non désirés dans d'autres quartiers voisins ou sur des axes routiers non adaptés. A Matran, avec une zone couvrant l'ensemble de la localité, ces effets n'auront pas lieu d'être. Bien au contraire, le trafic sera justement repoussé sur le réseau d'ordre supérieur, mieux adapté au trafic que le réseau communal.

Qu'en est-il du temps de trajet ?

Le temps supplémentaire de trajet en voiture sur les 1.57 km de la traversée entre les carrefours de la Pâla (giratoire) et de Villars-sur-Glâne serait de l'ordre de 30 secondes, ce qui est relatif, voire négligeable.

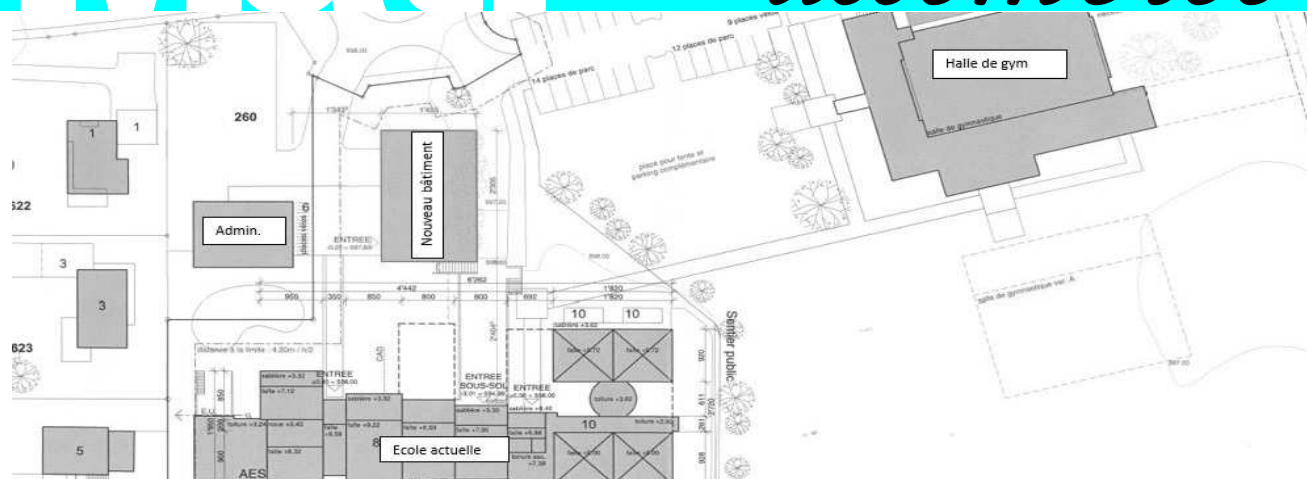
La mobilité douce aura tout à gagner

Par la mise en zone 30, la maîtrise des vitesses des véhicules irait dans le sens d'une attractivité supplémentaire de tout le centre du village pour la mobilité douce (vélos et piétons). La sécurité pour ces derniers s'en trouverait également améliorée. Ce point est en accord avec la politique d'agglomération.

Le concept présenté a également fait l'objet d'un examen préalable au sein des différents services de l'Etat ainsi qu'auprès de l'Agglo, qui ont tous émis un préavis favorable à la réalisation du concept de modération et d'aménagement du trafic, proposé par la commission des routes.

Michael Studer, Conseiller communal

Matr' en assemblée



Implantation nouveau bâtiment scolaire

3.3. Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire

L'École de Matran est composée de 3 bâtiments appondus et réalisés successivement, à savoir le bâtiment central (dans lequel, il y a notamment la salle communale) qui date de 1977, les pavillons qui datent de 1991 et l'AES qui date de 2010. Après l'abandon, en Assemblée communale, du projet de transformation de l'ancienne école (Route de la Forge 11) et l'impossibilité d'acquérir la Maison St-Joseph, il apparaissait judicieux de continuer à mener des réflexions s'agissant de nos infrastructures scolaires.

Il est à noter qu'aucun assainissement sérieux n'a été réalisé pour chacun desdits bâtiments depuis leur construction initiale, de sorte qu'un état des lieux s'imposait.

En parallèle, l'exécutif a souhaité évaluer les possibilités d'agrandir le complexe scolaire, eu égard à l'arrivée des enfants sur son territoire d'ici les prochaines années.

En effet, aucune classe n'est intégralement compatible avec les normes en vigueur. Ces réflexions ont été effectuées durant l'année 2019 avec le concours de différents mandataires (SRG Ingeneering, Ingénieurs-Conseils Scherler SA, AC architectes, BESM SA et ABA-GEOL SA).

Dans ce cadre, en sus des travaux impératifs de réfections à assumer (rénovation complète des façades, rénovation de la toiture, désamiantage,

changement des fenêtres et stores, rénovation des installations électriques du bâtiment de 1977, etc...), il a été requis des mandataires de présenter une étude de faisabilité pour que des solutions soient trouvées pour augmenter le nombre de salles de classe.

Après que différentes propositions aient été présentées et en tenant compte des impératifs financiers, une option a été retenue, à savoir, d'une part, d'améliorer les infrastructures existantes (y compris la salle communale et sa cuisine) et, d'autre part, d'intégrer, dans le secteur, un nouveau bâtiment permettant d'accueillir de nouveaux espaces dédiés à l'enseignement obligatoire.

Cependant, afin de ne pas partir « tête baissée » dans ce projet conséquent, le Conseil communal souhaite qu'une étude complète et exhaustive soit accomplie dans le but de vous présenter *in fine*, avec l'aide d'une commission ad hoc, une proposition finale dans le cadre d'un crédit d'investissement.

Pour cela, nous vous encourageons à accepter un crédit d'étude de CHF 460'000.- qui sera financé par des liquidités et en partie par notre réserve constituée précisément pour la réalisation d'études (CHF 100'000.-).

Sébastien Dorthe, Syndic et
Simon Gabaglio, Conseiller communal

Conseillers communaux pour la législature 2021/2026

Depuis la révision du 27 septembre 1999 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, les communes sont en droit de choisir le nombre de conseillers communaux (entre cinq et neuf membres). A défaut d'un choix, ce sont les règles ordinaires de la Loi sur les communes qui sont appliquées. Il est ainsi prévu que dès 1'200 habitants le Conseil communal se compose de neuf membres.

Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut se faire que moyennant une décision d'entrée en force au moins six mois (30 octobre 2020 selon décision du Conseil d'Etat en raison du COVID-19) avant le renouvellement intégral des autorités communales. Cette règle permet aux partis politiques de préparer les listes.

A Matran, le cap des 1'200 habitants est franchi depuis 1998. En 2000, 2005, 2010 et 2015, l'Assemblée communale avait suivi la proposition du Conseil communal de maintenir le nombre de conseillers communaux à sept pour les législatures 2001/2006, 2006/2011, 2011/2016 et 2016/2021.

L'expérience acquise durant ces dernières années, et plus particulièrement depuis cette dernière décennie, nous démontre que la répartition

des dicastères entre 7 élus a donnée – et donne toujours – entière satisfaction aux exécutifs qui se sont succédés.

Par ailleurs, afin de soutenir les Conseillers communaux dans leurs tâches respectives, tant l'administration que le service technique, créé en 2009, se sont développés, notamment par l'engagement de ressources supplémentaires au fil des années. En effet, une efficace complémentarité entre professionnels et élus est gage de prestations de qualité.

A noter néanmoins que l'augmentation conséquente de la population que connaîtra Matran durant les prochaines années, influencera probablement les réflexions sur l'éventualité de constituer un Conseil général à terme. Cela fera bien évidemment l'objet d'un débat en temps utile.

En fonction de ce qui précède, le Conseil communal actuel vous propose de maintenir le statut quo. Le passage à neuf conseillers communaux fera l'objet d'une nouvelle décision à la veille de la législature 2026/2031, si le besoin devrait vraiment se faire sentir.

Sébastien Dorthe, Syndic

Commission des naturalisations

A la suite de la démission de la Conseillère communale, Mme Anne-Sophie Brady, il y a lieu de la remplacer au sein de la commission des naturalisations, dont elle était la vice-présidente.

De ce fait, le Conseil communal propose M. Bernard Chassot qui a rejoint ledit Conseil récemment.

Toutefois, tout(e) citoyen(ne) actif(ve) peut se porter candidat(e) et s'annoncer par lettre ou courriel à l'adresse commune@matran.ch ou se présenter directement lors de l'Assemblée communale du 29 septembre 2020.

Le Conseil communal



De gauche à droite, devant : O. Pillonel, F. Roubaty, Y. Stritt, S. Dorthe et D. Blanc

De gauche à droite debout derrière : M.-L. Bochud, C. Bochud, D. Sauter, R. Mauron, A. Blanc, U. Rüegg, H. Dorthe, M. Doutaz, J.-C. Ayer, G. Donzallaz, J.-L. Dumoulin, S. Gabaglio, D. Guillet, M. Studer, M.-T. Jacob, C. Pierret, R. Sciboz, B. Chassot, P. Barras, A.-S. Brady, F. Corpataux, F. Le Fort, M. Maillard, D. Aubé-Corpataux, F. Roubaty

Excusés : C. Blanc, R. Clément, G. Clément, M. Guex, U. Jendly, N. Rérat, B. Schoenholzer Diot, Y. Tona, J. Vultier.

Rencontre des anciens Conseillers communaux

Le Conseil communal avait à cœur d'organiser, durant cette législature 2016-2021, une rencontre avec tous les anciens Conseillers communaux.

Celle-ci a eu lieu le samedi 18 janvier dernier. 38 personnes ont été invitées depuis 1968. La rencontre a rencontré un vif succès puisque 29 personnes ont pu être présentes (cf. Photo).

Le Conseil communal a proposé une thématique « **Matran et son développement à travers les décennies** » comme base de discussions informelles.

En conclusion, tout le monde s'accorde à dire que Matran est une commune où il fait bon vivre, mais qu'elle doit être vigilante pour son avenir.

Aussi, de nombreux souvenirs ont été évoqués, qu'il s'agisse de vieilles histoires politiques ou d'agréables anecdotes. Je crois pouvoir dire que les anciens élus ont eu un grand plaisir à se revoir et à partager un moment convivial. Au nom du Conseil communal, je tiens une nouvelle fois à les remercier sincèrement pour leur présence.

Quelques éléments et chiffres clefs :

- Doyen : Raphaël Mauron, de 1962 à 1978
- Plus longue période au sein du Conseil : Francis Roubaty, de 1974 à 1996
- Première femme : Marie-Louise Bochud, de 1978 à 1981
- Première Syndique : Yvette Stritt, de 1996 à 2001.

Sébastien Dorthe, Syndic

Matr^{en}chant



Ensemble "Au Chœur d'Avry-Matran"

Au Chœur d'Avry-Matran

Après 7 années de fiançailles, qui ont permis de mieux se connaître, de sceller une amitié et une collaboration positive, le chœur du Muguet d'Avry et le chœur St-Julien ont fondé en date du 6 juin 2019, un nouvel ensemble qui s'appelle désormais:

Au Chœur d'Avry – Matran



Dans ces 2 communes, il existe dès lors plus qu'un seul chœur paroissial qui assure les offices religieux, les célébrations et qui donne des prestations, des concerts et animations afin de rythmer la vie du village.

Forte d'une trentaine de chanteurs, sous la houlette de la jeune Directrice, Mme Annaëlle Desert, depuis 2015, la nouvelle société se réjouit de présenter à son public varié, un programme panaché et mélodieux.

Les chanteurs sont très attachés aux traditions chorales de notre canton et sont fiers de pouvoir participer à diverses fêtes et concerts de la vie musicale fribourgeoise.

Envie de nous rejoindre ?

Le soir de répétition est le **jeudi de 20h00 à 22h00** dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

N'hésitez plus, prenez votre voisin ou voisine et venez chanter "Au Chœur d'Avry-Matran"

Pour tous renseignements, contactez :

Annaëlle Desert - Directrice
Tél. 078 923 33 66
annaelle.desert@gmail.com

ou

Eliane Voisard – Présidente
Tél. 079 340 69 38
famille-voisard@bluewin.ch



Au Chœur d'Avry-Matran en concert

Distribution d'eau potable de la commune de Matran

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2019, environ 106'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la Commune.

Au total, cinq échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la Commune durant l'année 2019.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau, sauf un dont le paramètre de turbidité (transparence de l'eau) dépassait la norme en vigueur. Un prélèvement complémentaire n'a pas confirmé le dépassement de la norme.

Les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable sont :

Dureté totale : 25 degrés français = assez dure (variation dans l'année de 24 à 26 degrés français).

Teneur en nitrate : en moyenne 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Chlorothalonil et ses métabolites

Dans le cadre d'une campagne portant sur les produits de décomposition du chlorothalonil, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a effectué des analyses officielles de l'eau potable distribuée par la commune de Matran. Les valeurs mesurées sont inférieures à la valeur maximale légale de 0,1 microgramme par litre nouvellement en vigueur.

Le chlorothalonil est un fongicide autorisé pour la première fois en Suisse dans les années 70 dans le but de protéger fruits, légumes et céréales contre les attaques fongiques. Courant 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a constaté, sur la base d'une réévaluation, que les produits de décompo-

sition du chlorothalonil pouvaient présenter un danger pour la santé.

En effet, par le passé ce principe actif a été fréquemment pulvérisé sur les champs dans des quantités non négligeables et avec le temps, cette substance s'est infiltrée dans les sols, de sorte qu'aujourd'hui, la présence de ces produits de décomposition en concentrations élevées peut être détectée également dans l'eau potable.

Dès lors, l'OSAV a décidé d'interdire, dès janvier 2020, l'utilisation du chlorothalonil, jugé dangereux pour la santé.

Suite à ce constat et aux nouvelles directives émises quant aux valeurs maximales légales (chlorothalonil < 0,1 microgramme par litre d'eau potable), des mesures de surveillance ont été prises localement par les distributeurs d'eau en adaptant leur autocontrôle et en analysant régulièrement les produits de décomposition du chlorothalonil et ce, afin d'assurer en permanence la qualité de l'eau potable distribuée.

Les analyses effectuées sur l'eau potable distribuée à Matran ont montré que la teneur moyenne en métabolites du chlorothalonil dans l'ensemble du réseau est de l'ordre de 0.04 microgramme par litre, donc inférieure aux valeurs maximales autorisées.

Au vu des résultats obtenus, les consommateurs de Matran peuvent continuer à boire l'eau du robinet sans risque.

A noter encore que le site www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de notre Commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :
Tél. 026 350 11 60
Site internet : www.sinef.ch
Email : info@sinef.ch

Bernard Chassot, Conseiller communal